



**SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE
COPIL ETAT REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Relevé de conclusions
9 juillet 2013**

Personnes présentes :

Nom	Structure
Monsieur Pietrasanta	Region LR
Monsieur Pinet	Region LR
Monsieur Giordano	Region LR
Madame Dusfourd	Region LR
Madame Terrier	Region LR
Monsieur Soulier	Region LR
Monsieur Stoumboff	SGAR LR
Madame Viu	DREAL LR
Monsieur Regad	DREAL LR
Madame Bauchet	DREAL LR
Monsieur Forner	DREAL LR
Madame Grard	Asconit Consultant
Monsieur Gouteyron	RCT

Objectifs : Validation des éléments du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) soumis à la concertation

Rappel :

Objectifs du schéma : Le Schéma Régional de Cohérence Écologique est un outil d'aménagement du territoire visant à la mise en cohérence des politiques de biodiversité. Certes il ne descend pas jusqu'au niveau des projets, mais doit fournir les informations nécessaires aux SCOT, PLU, et aux porteurs de projets pour la bonne prise en compte des enjeux du territoire. Il se doit d'intégrer également les enjeux des autres politiques sectorielles.

Contenu de la démarche:

1 - Diagnostic et enjeux régionaux relatifs aux continuités : connaissance partagée, croisement entre les continuités - activités socio-économiques et d'aménagement du territoire.

2 - Cartographie de la trame verte et bleue régionale au 1/100 000ème, cartes de synthèses et par sous trame

3 - Plan d'action stratégique : Stratégie d'intervention pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme, en cohérence avec les autres politiques publiques.

4 - Outil d'analyse des projets et compensations

Ordre du jour :

Préalable : articulation SRCE et projets d'aménagement : présentation du protocole ERC

1/ État d'avancement et calendrier du SRCE : information et validation ;

2/ Plan d'action : validation en vue de la concertation;

3/ Matérialisation des trames vertes et bleues du SRCE (réservoirs et corridors) : présentation des travaux effectués et validation;

4/ Présentation de l'outil 3D

5/ Dates ou périodes à caler pour réunions à venir (dont CR TVB L-R)

Préalable

L'Etat et la Région ont signé le 4 juillet 2013 un protocole de travail pour l'élaboration d'un cadre régional pour la compensation environnementale. Ce protocole s'articule avec le SRCE. Ce schéma prend appui sur les enjeux écologiques et vise à maintenir ou restaurer leur bon fonctionnement. Il intègre également l'effet des aménagements actuels et à venir sur le fonctionnement des écosystèmes. Le protocole doit permettre de progresser en matière de conception des projets, d'anticiper dans la mesure en œuvre des mesures compensatoires...

1/ État d'avancement et calendrier du SRCE

- Le diagnostic sur les enjeux en terme de continuité écologique (version 0) a été partagé de mai à juin avec les socioprofessionnels, notamment les techniciens de l'ensemble des chambres d'agriculture, les forestiers publics et privés et l'ensemble des SCOT de la région et les services de l'Etat concernés.

L'objectif est de bien prendre en compte les visions de terrains et d'avoir une version 1 finalisée, le 31 juillet prochain.

- Seront aussi à disposition à cette date la cartographie de la trame verte et bleue et début août le plan d'action stratégique.

- Les copilotes s'accordent sur la nécessité, avant la tenue mi octobre du Comité Régional Trame verte et Bleue (CRTVB), de poursuivre ces rencontres en ciblant notamment les élus :

- 1 - des chambres d'agriculture et des syndicats agricoles
- 2 - des fédérations des chasseurs et des pêcheurs

Le CESER LR n'est pas retenu pour les RDV car il est membre du CR TVB et qu'il n'a pas formulé de demandes particulières.

- Il est fait le constat d'un calendrier très contraint en terme de production et l'organisation d'une enquête publique à la veille des élections municipales peut présenter un risque pour le projet. Il est convenu :

- de maintenir le calendrier en l'état pour l'instant ;
- de le présenter ainsi lors des prochaines réunions de travail du SRCE ;
- de réexaminer la période de la tenue de l'enquête publique lors des prochains Copil en fonction de l'avancement réel du projet.

2/ Plan d'action et Matérialisation des trames vertes et bleues du SRCE (réservoirs et corridors) :

- La proposition faite en séance sur la composition de la trame verte et bleue est adoptée :

Les réservoirs seront constitués:

Des espaces d'importance écologique de niveau 4, ressortant dans le cadre du diagnostic.

Réservoirs réglementaires:

Cœur du Parc Naturel National des Cévennes
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
Réserves Naturelles Régionales et Nationales
Réserves biologiques dirigées ou intégrales

Autres réservoirs :

Les zones humides inventaires validés
Autres masses d'eau du SDAGE , plans d'eau et lagunes
Les réservoirs biologiques des SDAGE
Les frayères
Les projets éligibles à la Stratégie de Création des Aires Protégées

Les propriétés de conservatoire du littoral
La Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage

Ce qui représente au total 30 % du territoire.

Les corridors seront constitués:

Des espaces d'importance écologique de niveau 3, ressortant dans le cadre du diagnostic.
Et des espaces de mobilité des cours d'eau.

Ce qui représente également au total 30 % du territoire.

La trame bleue sera issue du travail du groupe de travail thématique trame bleue enrichie par la concertation.

Se rajoute désormais bien que non prévu réglementairement par les textes un volet marin, comprenant Natura 2000 en mer, la RNN de Banyuls et les masses d'eau côtières.

Ces éléments seront portés à débat lors de la concertation.

- La feuille de route suivante est donc adoptée :

- l'échelle de représentation sera le 1/100 000e
- Caractérisation de l'enjeu de ces espaces : maintien et/ou restauration, territoires de projets
- Recommandations et préconisations
- Listing d'outils existants répondant déjà à ces recommandations et identification d'outils manquants.

- Les copilotes s'accordent sur la nécessité de communiquer sur la plus value du schéma, pour les espèces mais aussi sur les actions nouvelles en terme de trame et de mise en perspective des projets d'aménagement sur une zone d'action de compensation plus large.

4/ Outil 3D

Les copilotes s'accordent sur la nécessité d'un tel outil d'aide à la décision qui manifeste leur volonté d'avoir un schéma, facilité dans sa mise en œuvre, avec deux précautions : sa cartographie n'est pas opposable contrairement à la cartographie du SRCE et l'échelle de restitution ne doit pas faire apparaître de limites.

5/ Dates à caler

Il convient de réunir le Comité Régional trame verte et bleue mi-octobre afin de finaliser officiellement la démarche SRCE.

Dans ce cadre, les copilotes proposent sa tenue le 22 octobre prochain de 14h à 17h à l'écosite de Méze . La matinée du 22 sera consacrée à la tenue de la 1^{ère} réunion du Groupe de travail « Accompagnement de projets » mis en place dans le cadre du protocole Etat-Région.

-
Le prochain Copil SRCE (Etat - Région) est prévu le 24 septembre 10h00 à 12h00 salle Jean Moulin à la préfecture de région.

La Directrice Régionale Adjointe
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Annie VIU

Le Directeur Général Adjoint
des Services

Pascal PINET